



**MINISTÈRE
CHARGÉ
DES TRANSPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



direction
générale
de l'Aviation
civile

Service national d'Ingénierie aéroportuaire
« Construire ensemble, durablement »

Département SNIA-Ouest
Unité instruction servitudes aéronautiques

Nos réf. : N° 2022/13534 /T142390
Vos réf. : Votre courrier du 28/11/2022
Affaire suivie par : Thierry BAILLOUX
snia-ouest-ads-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 02 28 09 27 10

DDTM 22
Madame CHARPENTIER Arielle

Objet :PC03535222M0041 – Total Energies Renouvelables

Par courrier cité en référence, vous nous adressez pour avis, la demande de permis de construire citée en objet, pour la construction d'une centrale solaire au sol d'une hauteur de 2,44 mètres et d'une superficie totale de 18279m², sur des terrains situés sur la commune de Vern sur Seiche.

Je vous informe que le projet est couvert par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Rennes. La hauteur libre (136 mètres minimum) entre le site des travaux et la cote des servitudes permet de constater que les règles de dégagement seront respectées.

De plus, ce projet étant situé à plus de 3 kilomètres de toute piste d'aérodrome ou d'héliport, il ne constituera aucune gêne visuelle pour les pilotes ou les contrôleurs, conformément à notre « Note d'Information Technique relative aux installations des panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes » du 27 juillet 2011.

En conséquence, je n'ai pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet.

**Le Chef du Département SNIA-Ouest
Christophe Perroquin**

Christophe
PERROQUIN
christophe.per
roquin.dgac

Signature numérique de
Christophe PERROQUIN
christophe.perroquin.dg
ac
Date : 2022.12.08
18:09:55 +01'00'